



Mon ex demenage de l autre côté de la france

Par **vincent**, le **31/07/2013** à **11:11**

Bonjour,
Divorcé depuis 5ans et ayant la garde de notre fille, mon ex décide de déménager à 1200 km. Ce déménagement n'est pas professionnel, mais de complaisance, elle est sans emploi. Comment cela va t il se passer pour son droit de garde qui est d'un mercredi sur deux, d'un week-end sur deux et de la moitié des vacances scolaires. Pour les frais de voyage de notre fille en avion pour aller voir sa maman comment cela va t il se passer?
Ma fille a 11 ans peut elle voyager seule? Je suis très inquiet de cette situation.
Merci

Par **cocotte1003**, le **03/08/2013** à **13:28**

Bonjour, la maman déménagement ne pourra faire autrement que de demander au jaf du domicile de votre fille, un réaménagement du droit de visite. En général la moitié des grandes vacances et la totalité des petites. Vous êtes en droit de demander à ce que l'intégralité des frais de transport soit à sa charge en prouvant que le déménagement est bien de complaisance. Il n'y a pas de problème pour l'avion, les enfants peuvent être pris en charge par une hôtesse qui la remettra au parent inscrit, cordialement

Par **vincent**, le **03/08/2013** à **17:58**

Bonsoir cocotte,
Toutes les petites vacances??
Je ne pourrais donc plu offrir de vacances à mon enfant?? De mon coté je n ai rien demandé, ce n est pas moi qui crée cette situation. C est moi et notre fille qui devrais payer le fait de ne plus pouvoir passer de petites vacances tous les deux!!!
Merci

Par **Marion3**, le **03/08/2013** à **19:10**

Bonjour vincent,rnrnRelisez la réponse de cocotte. rnIl n'a jamais été dit que vous n'auriez plus votre fille pendant le vacances.rnrnCdt

Par **vincent**, le **03/08/2013** à **19:57**

Bonjour Marion,rnNe plus pouvoir partir en vacances avec notre enfant pendant les petites vacances, pour moi est une vraie punition. Donc j aurais dorénavant le "mauvais rôle", la partie devoir et éducation (qui est essentiel j avoue), mais la partie "bon temps", ce n est plus pour moi! Je ne trouve pas ça juste, vu que je ne suis pas à l initiative de cette action.rnCordialement,

Par **cocotte1003**, le **03/08/2013** à **20:02**

Vous aurez le temps de partir pour pâques, Noël et les vacances d'été. N'oubliez pas que votre fille a aussi besoin de voir sa mère, cordialement